

Parjointco et Pargesa ont annoncé que l'offre publique d'échange faite par Parjointco aux actionnaires minoritaires de Pargesa est déclarée réussie

Les lecteurs sont priés de se reporter à la section intitulée « Déclarations prospectives » à la fin du présent communiqué.

Montréal (Québec), le 9 juin 2020 – Parjointco Switzerland SA (« Parjointco »), une société contrôlée conjointement par Power Corporation du Canada (« Power Corporation » ou « PCC ») (TSX : POW) et la famille Frère, et Pargesa Holding SA (« Pargesa ») ont annoncé aujourd’hui que la principale condition de l’offre publique d’échange annoncée précédemment a été remplie et que, par conséquent, l’offre est déclarée réussie.

Parjointco et Pargesa ont déclaré que l’offre avait été acceptée par les actionnaires détenant 28 468 839 actions de Pargesa, soit 75,55 % des actions de Pargesa visées par l’offre, lesquelles, lorsqu’elles sont combinées aux actions de Pargesa détenues par Parjointco et les personnes agissant de concert avec elle, représentent 93,98 % des droits de vote de Pargesa, remplissant ainsi cette condition principale de l’échange qui restait jusqu’alors en suspens.

Des renseignements supplémentaires figurent dans l’annonce conjointe qui se trouve au <https://www.pargesa.ch/titres-pargesa/exchange-offer-offre-dechange/>.

Comme il a été annoncé précédemment, l’opération proposée, une fois réalisée, simplifiera la structure du groupe puisque les actionnaires de Pargesa recevront des actions de Groupe Bruxelles Lambert (« GBL ») aux termes de l’offre.

À propos de Power Corporation

Power Corporation est une société internationale de gestion et de portefeuille axée sur les services financiers en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Ses principales participations consistent en des sociétés de premier plan dans les secteurs de l’assurance, de la retraite, de la gestion de patrimoine et de l’investissement, incluant un portefeuille de plateformes de placements dans des actifs alternatifs. Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter le www.PowerCorporation.com.

Le présent communiqué est diffusé à titre informatif seulement et ne constitue pas une offre d’achat ni la sollicitation d’une offre de vente de titres. L’offre d’échange décrite dans le présent communiqué ne s’adresse pas aux actionnaires de Pargesa dont la résidence se trouve au Canada, et ces actionnaires ne peuvent accepter l’offre.

Déclarations prospectives

Certains énoncés dans le présent communiqué, autres que les énoncés d’un fait historique, sont des déclarations prospectives qui s’appuient sur certaines hypothèses et traduisent les attentes actuelles de PCC. Les déclarations prospectives sont fournies afin de présenter de l’information sur les attentes et les plans actuels de la direction concernant l’avenir. Le lecteur ne doit pas oublier que ces déclarations peuvent ne pas convenir à d’autres fins. Ces déclarations peuvent comprendre, notamment, des déclarations concernant la simplification de la structure du groupe et la participation de Parjointco dans GBL à la suite de l’opération proposée.

De par leur nature, les déclarations prospectives sont exposées à des risques et à des incertitudes intrinsèques, tant généraux que particuliers, qui font en sorte que des attentes, des prévisions, des prédictions, des projections et des conclusions pourraient se révéler inexactes, que des hypothèses pourraient être incorrectes et que des objectifs ou des buts et priorités stratégiques pourraient ne pas être atteints. Divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de PCC, touchent les activités, le rendement et les résultats de PCC et de ses filiales ainsi que leurs entreprises. En raison de ces facteurs, les résultats réels pourraient différer de façon significative des attentes actuelles à l’égard des événements ou des résultats estimés ou prévus. Ces facteurs comprennent notamment l’incidence, ou l’incidence imprévue, de la conjoncture économique, de la situation politique et des marchés en Amérique du Nord et



dans le monde, des fluctuations des taux d'intérêt, du taux d'inflation et des taux de change, des politiques monétaires, des investissements des entreprises et de la santé des marchés des actions et des marchés financiers locaux et mondiaux, de la gestion des risques liés à la liquidité des marchés et au financement, des risques liés aux placements dans des titres de sociétés fermées et des titres illiquides, des risques liés aux instruments financiers, des changements de conventions et de méthodes comptables utilisées pour présenter l'information financière (y compris les incertitudes liées aux estimations, aux hypothèses et aux jugements importants), l'incidence de l'application de modifications comptables futures, de la concurrence, des risques opérationnels et de ceux liés à la réputation, aux changements technologiques, à la cybersécurité, à la réglementation gouvernementale, à la législation et aux lois fiscales, des décisions judiciaires ou réglementaires imprévues, des catastrophes naturelles, des catastrophes causées par l'homme, des attaques terroristes, des guerres et d'autres conflits, d'une pandémie ou de toute autre crise de santé publique (telle que celle liée à la COVID-19), de la capacité de PCC et de ses filiales à effectuer des transactions stratégiques, à intégrer les entreprises acquises et à mettre en œuvre d'autres stratégies de croissance, la possibilité que l'opération proposée ne se matérialise pas comme prévu, y compris le non-respect d'une condition de l'opération proposée, ainsi que la capacité de PCC à prévoir et à gérer avec succès les facteurs susmentionnés.

Le lecteur est prié d'examiner attentivement ces facteurs et d'autres facteurs, incertitudes et événements éventuels et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. L'information contenue dans les déclarations prospectives est fondée sur certaines hypothèses importantes ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection, incluant les perceptions de la direction en ce qui concerne les tendances historiques, les conditions actuelles et l'évolution future prévue et le fait que les acceptations et les approbations requises pour l'opération proposée seront obtenues, ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances, notamment qu'on ne s'attend pas à ce que les facteurs mentionnés dans le paragraphe qui précède, collectivement, aient une incidence importante sur PCC et ses filiales. Bien que PCC considère ces hypothèses comme étant raisonnables en fonction de l'information dont dispose la direction, elles pourraient se révéler inexactes.

À moins que les lois canadiennes applicables ne l'exigent expressément, PCC n'est pas tenue de mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte d'événements ou de circonstances survenus après la date à laquelle ces déclarations ont été formulées ou encore d'événements imprévus, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs, ou autrement.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes liés aux activités de PCC, et les facteurs et hypothèses importants sur lesquels les renseignements contenus dans les déclarations prospectives sont fondés, sont fournis dans ses documents d'information, y compris son rapport de gestion et sa notice annuelle les plus récents déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et accessibles au www.sedar.com.

- 30 -

**Pour de plus amples renseignements,
veuillez communiquer avec :**

Stéphane Lemay
Vice-président, chef du contentieux et secrétaire
514-286-7400